

RETRAIT DE LA CIRCULAIRE COLLOMB !

L'accès à l'hébergement d'urgence, parce qu'il touche à la dignité humaine et à la préservation de la vie elle-même, est inconditionnel en France, quelle que soit la nationalité et la situation administrative des personnes sans-abri. Pour autant, le gouvernement vient de porter un coup terrible à ce droit élémentaire.

La circulaire du 12 décembre du ministre de l'Intérieur demande la création de « d'équipes mobiles » pour contrôler les papiers des personnes hébergées. Cette circulaire infâme aura pour conséquence de trier des personnes là où elles ont pu trouver refuge, des soins et de la nourriture.

Ce tri demandé par le gouvernement est dénoncé par le monde associatif. Le Secours Catholique, Médecins sans Frontières, Emmaüs, la Fondation Abbé-Pierre et vingt autres associations ont ainsi saisi le 11 janvier 2018 le Conseil d'État en vue d'obtenir la suspension de la circulaire visant à trier les migrants.

Élu-e-s du 18^e arrondissement, territoire de solidarité et d'accueil, nous demandons le retrait immédiat de la circulaire Collomb qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République française, au droit international et afin d'éviter une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme qui déshonorerait la France. L'accueil inconditionnel doit être préservé dans la future loi « asile et immigration », et dans la pratique, l'État, quelles que soient le degré de coopération des communes, doit urgemment ouvrir de nouvelles places d'hébergement pour accueillir dignement les personnes ayant fui leur pays pour chercher refuge en Europe et particulièrement en France. Ils ont assez souffert !

Les élu-e-s PCF-FDG du 18^e arrondissement (Ian BROSSAT, Danièle PREMEL, Gerald BRIANT, Nadine MEZENEC, Hugo TOUZET et Catherine BELEM) peuvent vous recevoir à leur permanence le vendredi matin en prenant RDV au 01 53 41 18 75